

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

5^{ème} **Commission**

N° CG-2016-2-5-1

Service instructeur

DIAT - Direction de l'action territorialisée

Service consulté

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISÉE

Résumé : I) Le budget primitif de l'action territorialisée traduit encore en 2016 la forte présence du Département aux côtés des partenaires locaux, communes et établissements publics de coopération intercommunale.

□

Dans un contexte où les Départements se doivent d'optimiser au mieux l'utilisation de leurs ressources budgétaires, le Département du Haut-Rhin devra, tout en honorant les engagements pris antérieurement auprès de ses partenaires, redéfinir sa politique d'appui aux territoires.

Pour 2016, le budget primitif de l'action territorialisée s'établit ainsi à 14 809 285 € de crédits en investissement, et 2 848 144 € de crédits en fonctionnement.

□

Les nouveaux engagements dans le domaine des projets d'intérêt local se traduisent quant à eux par la création d'une autorisation de programme de 1 517 324 €.

II) Est également proposée la modification par voie d'avenant de deux Contrats de Territoires de Vie pour ajuster les enveloppes "GERPLAN" et "électrification"

I) Budget Primitif de l'Action Territorialisée

Le budget primitif de l'action territorialisée traduit en 2016 encore la forte présence du Département aux côtés des partenaires locaux, communes et établissements publics de coopération intercommunale.

Les Départements ont, depuis la Révolution française, eu un rôle majeur dans l'équipement communal, particulièrement en milieu rural. Ce rôle consacré par le Code Général des Collectivités Territoriales connaît une évolution majeure avec l'entrée en vigueur de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Dans un contexte où les Départements se doivent d'optimiser au mieux l'utilisation de leurs ressources budgétaires, le Département du Haut-Rhin devra, tout en honorant les engagements pris antérieurement auprès de ses partenaires, redéfinir sa politique d'appui aux territoires.

Pour 2016, le budget primitif de l'action territorialisée s'établit ainsi à 14 809 285 € de crédits en investissement, et 2 848 144 € de crédits en fonctionnement.

Pour autant, et malgré les fortes contraintes budgétaires, le Département maintiendra de façon exceptionnelle pour 2016 un programme d'appui aux Projets d'Intérêt Local des communes.

Les nouveaux engagements dans le domaine des projets d'intérêt local se traduisent quant à eux par la création d'une autorisation de programme de 1 517 324 €.

1 – Projets structurants

L'année 2016 sera une année d'exécution des Contrats de Territoire de Vie signés en 2014 et révisés en 2015 et ne verra aucun engagement nouveau être pris.

Une actualisation des Contrats de Territoire de Vie sera réalisée, afin de prendre en compte les éventuelles annulations de projets.

Pour honorer nos engagements actuels, des crédits de paiement seront nécessaires en 2016, répartis comme suit :

En investissement :

	CP
PS Piémont Val d'Argent Pays Welche	1 797 669
PS Colmar Fecht et Ried	765 002
PS Florival Vignoble Plaine du Rhin	750 932
PS Thur Doller	1 206 676
PS Région Mulhousienne	2 391 758
PS Trois Pays	1 239 245
PS Sundgau	2 120 406
Total	10 271 688

En fonctionnement :

	CP
PS Piémont Val d'Argent Pays Welche	471 248
PS Colmar Fecht et Ried	334 718
PS Florival Vignoble Plaine du Rhin	253 523
PS Thur Doller	479 790
PS Région Mulhousienne	495 700
PS Trois Pays	483 385
PS Sundgau	324 780
Total	2 843 144

Pour mémoire, les crédits de fonctionnement inscrits dans les CTV correspondent aux domaines suivants :

- transport à la demande,
- culture (soutien aux lieux de diffusion et aux enseignements artistiques),
- gerplan,
- agents de développement,
- actions de développement local,
- certains projets structurants relevant de la section de fonctionnement (soutien à des études par exemple).

Dans les cinq premiers domaines cités, les engagements pris se terminent en fin d'année 2016, ce qui se traduira par une baisse du budget de fonctionnement en 2017 (gerplan et développement local) mais plus encore en 2018 (les subventions pour le transport, les enseignements artistiques et les agents de développement étant payées en année n+1).

2 – Projets d'intérêt local (PIL)

L'année 2016 verra les programmations PIL 2014 et 2015 être exécutées, des crédits de paiement sur AP anciennes seront donc nécessaires pour honorer nos engagements, selon la répartition suivante :

	CP
PIL Piémont Val d'Argent Pays Welche	327 696
PIL Colmar Fecht et Ried	682 391
PIL Florival Vignoble Plaine du Rhin	331 795
PIL Thur Doller	236 048
PIL Région Mulhousienne	1 247 949
PIL Trois Pays	278 157
PIL Sundgau	869 627
Total	3 973 663

Par ailleurs, l'inscription d'une AP de 1 517 324 € est nécessaire pour permettre d'engager les dossiers qui seront retenus au titre de la programmation PIL 2016, les crédits de paiement de cette nouvelle programmation étant quant à eux phasés sur 2017 et 2018.

3 – Aides aux associations culturelles et établissements publics du culte

Ces aides seront dorénavant, en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, ciblées sur les bâtiments culturels présentant un intérêt patrimonial ou historique et seront gérées par la Commission « Culture et Patrimoine ».

La délibération CP 2013-7-5-7 du 5 juillet 2013 doit donc être abrogée en ses dispositions relatives aux établissements publics du culte et aux associations culturelles, et la délibération CG 2009-5-5-1 du 9 décembre 2009 être abrogée totalement.

Cependant, pour honorer nos engagements pris antérieurement, il y a lieu de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 563 934 € en investissement.

4 – Animation des réseaux locaux

Le Département organise tous les ans une journée d'information à destination des directeurs généraux de mairie et de structure intercommunale. Depuis deux ans, cette rencontre est organisée dans le cadre du Salon Est-collectivités auquel participe le Conseil départemental, ce qui a permis de considérablement réduire les coûts d'organisation de cet événement. Des crédits de paiement à hauteur de 2 000 € sont sollicités pour permettre la reconduction de cet événement qui a connu un grand succès en 2015.

Par ailleurs, depuis 2002, le Département anime un réseau des acteurs des Territoires de vie, qui organise des rencontres thématiques à destination des élus et agents des établissements publics de coopération intercommunale. Des crédits de paiement à hauteur de 3 000 € seront nécessaires pour assurer le fonctionnement de cet outil en 2016.

II) Modification des enveloppes afférentes à l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois dans les Contrats de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried et Sundgau

Dans chaque Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 a été actée une enveloppe consacrée à l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois. Le Département apporte une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.

Chaque dossier est examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente du Conseil Départemental décide de l'attribution de la subvention.

Des enveloppes de 135 000 € et 300 000 € ont été actées respectivement pour les territoires de Colmar, Fecht et Ried et le Sundgau. Or, il s'avère que ces enveloppes sont insuffisantes pour répondre aux dossiers qui ont été déposés dans ce cadre.

Aussi, il est proposé modifier par voie d'avenant chaque Contrat afin de pouvoir engager tous les dossiers afférents à l'insertion des lignes électriques.

Ces changements sont les suivants :

Colmar, Fecht et Ried :

Il est proposé de virer 9 994 € en autorisation de programme :

de la ligne 44-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" Communauté de Communes du Pays du Ried Brun
vers la ligne 44-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"

soit un nouvel équilibre :

Avant :

44-1 programme GERPLAN - Volet environnemental Communauté de Communes du Pays du Ried Brun: 25 000 €

44-2 Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois : 135 000 €

Après :

44-1 programme GERPLAN - Volet environnemental Communauté de Communes du Pays du Ried Brun : 15 006 €

44-2 Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois : 144 994 €

Sundgau :

Il est proposé de virer 54 485 € en autorisation de programme :

de la ligne 111-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" CC Ill et Gersbach

vers la ligne 111-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"

soit un nouvel équilibre :

Avant :

111-1 programme GERPLAN - Volet environnemental" CC Ill et Gersbach : 120 000 €

111-2 Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois : 300 000 €

Après :

111-1 programme GERPLAN - Volet environnemental" CC Ill et Gersbach : 65 515 €

111-2 Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois : 354 485 €

Ces modifications nécessiteront, pour être opposables aux tiers concernés, la rédaction d'un avenant à chaque Contrat de Territoire de Vie impacté. Je vous propose de renvoyer à la Commission Permanente l'approbation des avenants correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- inscrire les crédits de paiement suivants :

En investissement :

	CP PS	CP PIL
Piémont Val d'Argent Pays Welche	1 797 669	327 696
Colmar Fecht et Ried	765 002	682 391
Florival Vignoble Plaine du Rhin	750 932	331 795
Thur Doller	1 206 676	236 048
Région Mulhousienne	2 391 758	1 247 949
Trois Pays	1 239 245	278 157
Sundgau	2 120 406	869 627
total	10 271 688	3 973 663

Ainsi qu'au titre du guide des aides « associations culturelles et établissements publics du culte » : 563 934 €.

En fonctionnement :

PS Piémont Val d'Argent Pays Welche	471 248
PS Colmar Fecht et Ried	334 718
PS Florival Vignoble Plaine du Rhin	253 523
PS Thur Doller	479 790
PS Région Mulhousienne	495 700
PS Trois Pays	483 385
PS Sundgau	324 780
Journée des secrétaires de Mairie	2 000
Réseau des acteurs des territoires de vie	3 000
total	2 848 144

- inscrire une autorisation de programme de 1 517 324 € pour la programmation 2016 des projets d'intérêt local,
- abroger le dispositif d'aide relatif aux établissements publics du culte et aux associations culturelles, soit :

- délibération CP 2013-7-5-7 du 5 juillet 2013 en ses dispositions relatives aux établissements publics du culte et aux associations culturelles,
 - délibération CG 2009-5-5-1 du 9 décembre 2009.
- donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de ces politiques,
- autoriser la modification des lignes suivantes au sein du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 :
- réduction de 9 994 € sur la ligne 44-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" Communauté de Communes du Pays du Ried Brun ;
 - augmentation de 9 994 € sur la ligne 44-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"
- autoriser la modification des lignes suivantes au sein du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019 :
- réduction de 54 485 € sur la ligne 111-1 "programme GERPLAN - Volet environnemental" CC Ill et Gersbach ;
 - augmentation de 54 485 € sur la ligne 111-2 "Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois"
- donner délégation à la commission permanente pour approuver les avenants aux Contrats de Territoire de Vie correspondants et autoriser le Président à les signer.



Eric STRAUMANN